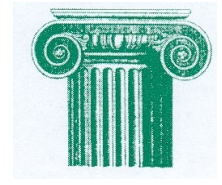




NOUVEAU BAREME du 21/04/2022



AGENCE DU MARCHE

Carte professionnelle n° T/516 du 20/04/2021
délivrée par la Préfecture de Charente Maritime

Gérante : Isabelle TROUVERIE

Raison sociale : Sarl au capital de 7 700€

RCS La Rochelle 404 872 202 – SIRET 404 872 202 00027 –

RCP : police n° 41319158 - VERSPIEREN

BARÈME FRAIS D'AGENCE CHARGE ACQUÉREUR

VENTES

Biens à usage d'habitation – Immeubles de rapport – Murs commerciaux – Pas de Porte

inférieur à 30 000 €	10 % TTC	
de 30 001 € à 49 999 €	8 % TTC	MONTANT MAXIMUM
de 50 000€ à 99 999 €	6 % TTC	
de 100 000 € à 259 999 €	5 % TTC	
de 260 000 € à 299 999 €	4,5 % TTC	
à partir de 300 000 €	4 % TTC	

ESTIMATION

ESTIMATION AVEC ATTESTATION ÉCRITE POUR VENTE D'UN BIEN : GRATUIT

ESTIMATION AVEC ATTESTATION POUR ORGANISME BANCAIRE
OU POUR SUCCESSION : 60 € TTC

(remboursé en cas de mise en vente à l'agence)

LOCATION

Vides – meublés – habitations ou mixtes

FRAIS PARTAGES ENTRE LE BAILLEUR & LE LOCATAIRE (englobe visite, frais de dossier, rédaction du bail, état des lieux entrée et sortie)

Pour surface inférieur à 40 m ²	Forfait de 400 € TTC /2
Pour surface inférieur à 60 m ² :	Forfait de 450 € TTC/2
Pour surface inférieur à 80 m ²	Forfait de 550 € TTC/2
Pour surface inférieur à 100 m ² :	Forfait de 650 € TTC/2
Pour surface supérieure à 100 m ² :	Forfait de 750€ TTC/2
50 % pour le bailleur et 50 % pour le locataire – Dont un tiers pour l'état des lieux	

Baux à usage professionnel ou commercial (à la charge du preneur)

UN MOIS DE LOYER (sur le loyer TTC en cas de TVA)